

Rallye des Échecs CHAMBERY – 1^{ère} étape

Musée des Beaux-Arts – chez Hector

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne organise la 1^{ère} étape du Rallye des Échecs sous la forme d'un tournoi de Blitz.

Il se déroulera le 17/05/2022 au Musée des Beaux-Arts dans la Brasserie chez Hector au *1 Place du Palais de Justice 73000 CHAMBERY*.

Le Blitz est homologué par la FIDE et par la FFE.

Article 2 : Règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès d'Atalaya juillet 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 88^{ème} congrès — Antalaya 2017) en 11 rondes à l'aide du logiciel Papi 3.3.6.

Le jeu sera régi par l'article B4 des règles du Blitz.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leur inscription.

Article 3 : Horaires et pointage

Inscriptions jusqu'à 13h45. Début des parties : 14h00. Fin du tournoi et annonce des résultats vers 18h00.

Article 4 : Cadence

5 min + 3 s/coup pour chaque joueur

Article 5 : Droits d'inscription

Licence B obligatoire

9€ pour les adultes et 5€ pour les jeunes.

Article 6 : Répartition des prix

Prix au classement général : 1^{er} 150€ / 2^{ème} 100€ / 3^{ème} 50€

Prix du meilleur joueur (-1700) : 30€/20€

Prix du meilleur jeune (-12ans) : 20€/10€

Article 7 : classement

Le classement est établi en fonction du nombre de points de parties obtenu et les départages utilisés seront le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 8 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et le gagnant apporte le résultat.

En cas de nulle, les 2 joueurs apportent le résultat.

Article 9 : retard et forfaits

Aucun retard toléré. Toute ronde commencée sans le joueur sera considérée comme perdue.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la DNA de la FFE.

Un joueur pourra rentrer dans le tournoi à la seconde ronde mais pas au-delà.

Article 10 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Romain BILLOTTI (AFO2)

L'arbitre : Romain BILLOTTI

L'organisateur : Éric MONMAILLE